



PROCES-VERBAL du conseil municipal du 14 avril 2023

Date de la convocation : 7 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le vendredi quatorze du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 Mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, M. Pierre MALLET, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil en exercice (11) : BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, LAPOUGE Marie-Noëlle, MALLET Pierre, MARTIN Chantal, PUJOL Marc, RANC Aline, RIEU Hervé, SOLVIGNON Monique, THEROND Bruno, URBANCIC Caroline.

Absent(s) : Sylvain BRUSA, Marie-Noëlle LAPOUGE

Absent(s) représenté(s) : Néant

Pouvoir(s) : Néant

Quorum : 06

Conseillers présents : 09

Conseillers représentés : 00

M. le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H35

Mme. Caroline URBANCIC a été désignée secrétaire de séance par le conseil.

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour, des questions diverses et énumère les pièces du dossier de séance :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2023
- Affectation du résultat 2022 – budget principal commune
- Affectation du résultat 2022 – budget eau et assainissement
- Vote des taux des TDL 2023
- Dotation 2023 au titre des amendes de police
- Demande de subventions – construction d'un local annexé à la salle d'animation
- Vote du budget primitif 2023 – budget principal commune
- Vote du budget primitif 2023 – budget eau et assainissement



Questions diverses :

- Cession/régularisation de terrain à Villevieille
- Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021
- Résiliation location jardin à La Bastide (Mme THOMAS Martine)
- Adressage

Dossier de séance (rapports et pièces diverses jointes aux convocations) :

- Procès-verbal de la séance du 10 mars 2023
- Projet d'affectation de résultat 2022 (budget principal commune / budget eau et assainissement)
- Etat 1259 2023 (vote des taux des TDL)
- Projet de budget primitif 2023 Commune
- Projet de budget primitif 2023 Eau/Assainissement
- Courrier du 28/03/2023 du Préfet de la Lozère – Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Il présente ensuite les différents points,

**1^{er} délibération du 14 avril 2023****Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2023**

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du **10 mars 2023** tel que joint au dossier de séance et dressé par M. Sylvain BRUSA, secrétaire de séance.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **10 mars 2023** est approuvé à l'unanimité.

Relevé des débats : RAS

2^{ème} délibération du 14 avril 2023**Affectation du résultat 2022 – budget principal commune**

Le conseil municipal, après avoir examiné et voté le compte administratif de l'exercice **2022**, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent** de fonctionnement de **92 871,27 €** ; arrête les écritures suivantes ;

Résultat antérieur reporté de fonctionnement	+ 70 331,57 €	
Résultat de l'exercice	+ 22 539,36 €	
Résultat à affecter /si négatif report au 002 en DF du BP	+ 92 871,27 €	
Solde d'exécution d'investissement	- 51 103,94 €	report au compte 001 en DI du

		budget 2023
Solde des restes à réaliser d'investissement	23 429,00 €	
Besoin de financement	-27 769,47 €	
Affectation en réserves	27 769,47 €	au compte 1068 en RI du budget 2023
Report en fonctionnement	65 101,80 €	au compte 002 en RF du budget primitif 2023

Relevé des débats : RAS

Votants : 09 Abstention(s) : 00 Suffrages exprimés : 09 Pour : 09 Contre : 00

3^{ème} délibération du 14 avril 2023

Affectation du résultat 2022 – budget eau et assainissement

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent** d'exploitation de **25 771,37 €** ; arrête les écritures suivantes ;

Résultat antérieur reporté de fonctionnement	19 853,09 €	
Résultat de l'exercice	+ 5 918,28 €	
Résultat à affecter /si négatif report au 002 en DF du BP	+ 25 771,37 €	
Solde d'exécution d'investissement (R N-1 + R2022)	+ 201 107,65 €	report au compte 001 en RI du budget 2023
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €	
Besoin de financement	0,00 €	
Affectation en réserves	0,00 €	
Report en exploitation	+ 25 771,37 €	au compte 002 en RF du budget 2023

Relevé des débats : RAS

Votants : 09 Abstention(s) : 00 Suffrages exprimés : 09 Pour : 09 Contre : 00

4^{ème} délibération du 14 avril 2023

Vote des taux des Taxes Directes Locales 2023

Monsieur le maire indique aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les taux des taxes directes locales de l'année 2023.



Il rappelle que l'article 16 de la loi de finances pour 2020 supprime la taxe d'habitation sur les résidences principales et que l'année 2021 a été l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Il précise que le taux de Taxe d'Habitation est de nouveau à voter en 2023 et que cette même taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Le taux de référence de la TH est celui voté en 2019, qui avait été figé de 2020 à 2022.

Il présente à l'assemblée l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour **2023**.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reprendre les taux de référence **2023** ;

Les taux suivants sont donc votés pour l'exercice **2023** :

- TAXE FONCIERE (Bâti) : **28,76 % (TFB)**
- TAXE FONCIERE (Non Bâti) : **86,24 % (TFNB)**
- TAXE D'HABITATION : **3,99 % (TH)**



Le conseil municipal autorise M. le maire à signer tous documents pour l'application et la mise en place de ces taux pour l'exercice **2023**.

Relevé des débats : Le conseil s'accorde pour le maintien des taux de référence, sans augmentation. Selon les calculs, les bases prévisionnelles augmentant, les recettes seraient majorées de 3323€.

Votants : **09** Abstention(s) : **00** Suffrages exprimés : **09** Pour : **09** Contre : **00**

5^{ème} délibération du 14 avril 2023

Dotation 2023 au titre des amendes de police

Monsieur le maire indique au conseil que des panneaux de signalisation routière doivent être remplacés en raison de leur vétusté (inscriptions devenues illisibles avec le temps) et qu'il serait nécessaire d'en installer de nouveaux.

Les besoins sont les suivants :

- 3 panneaux « Cédez le passage » AB3 avec panonceaux M9c
- 2 panneaux « limitation de largeur 2,20m » avec panonceaux indicateur de distance
- 1 panneau « limitation de vitesse à 40 km/h » pour le hameau de Palhères
- 2 panneaux « entrée interdite au public » afin de sécuriser l'accès au hangar
- Peinture de marquage au sol (aérosol spécial chariot de traçage)
- Poteaux et brides de fixation

Il présente à cet effet, un devis et propose de solliciter auprès du Département de la Lozère, une aide financière aussi élevée que possible pour l'achat de ces équipements.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de M. le maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de M. le maire ainsi que le devis présenté.

SOLLICITE une aide financière auprès du Département de la Lozère au titre du produit des amendes de police - dotation 2023, sur la base d'un montant HT de 1343,36€ (1612,03€ TTC) et selon le devis de la société Direct Signalétique.

DONNE tous pouvoirs de signature et autres à M. le maire pour établir le dossier de demande d'aide financière et pour procéder à l'achat et à la mise en place de ces équipements.

Relevé des débats : RAS

Votants : 09 Abstention(s) : 00 Suffrages exprimés : 09 Pour : 09 Contre : 00



6^{ème} délibération du 14 avril 2023

Demande de subventions – construction d'un local annexé à la salle d'animation

Monsieur le maire rappelle le projet de construction d'un local de rangement annexé à la salle d'animation et les discussions déjà engagées en question diverse de la précédente séance. Il rappelle également que ce projet a été inscrit au contrat territorial du Haut Allier 2022-2025.

Il propose aujourd'hui de poursuivre la procédure en sollicitant les subventions auprès des financeurs potentiels, sur la base des derniers documents fournis par l'architecte et présentés le 10 mars dernier.

Il demande au conseil de délibérer.

Le conseil municipal, entendu les explications de M. le maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE de solliciter les aides financières aussi élevées que possible pour la construction du local de rangement, annexé à la salle d'animation, sur la base d'un montant de 80 000€ HT (quantitatif-estimatif établi le 30/01/2023 + honoraires + imprévus/inflation).

DONNE tous pouvoirs de signature et autres à M. le maire pour le montage et le dépôt des dossiers de demande de subventions auprès de tous les financeurs potentiels (Europe, Etat, Région, Département, etc...).

La décision de réalisation des travaux fera l'objet d'une délibération ultérieure et sera subordonnée au montant des aides obtenues.

Relevé des débats : M. le maire précise qu'une aide du Département, à hauteur de 20% du montant des travaux, est contractualisée (via le contrat territorial 2022-2025).

Votants : 09 Abstention(s) : 00 Suffrages exprimés : 09 Pour : 09 Contre : 00

7^{ème} délibération du 14 avril 2023

Vote du budget primitif 2023 – budget principal commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et arrête le budget primitif principal de la commune de l'exercice 2023 comme suit :

Budget principal commune 2023 - Section de fonctionnement – DEPENSES		
chapitre 011	Charges à caractère général	128 494,00 €
chapitre 012	Charges de personnel	124 090,00 €
chapitre 014	Atténuation de produits	17 885,00 €
chapitre 65(*)	Autres charges de gestion courante	23 155,00 €
chapitre 66	Charges financières	0,00 €
chapitre 67	Charges exceptionnelles	200,00 €
chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	28 686,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		322 510,00 €

(*) Pas de subvention en 2023 au service de l'eau et de l'assainissement (compte 657364)

Budget principal commune 2023 - Section de fonctionnement - RECETTES		
chapitre 70	Produits des services	13 875,00 €
chapitre 73	Impôts et taxes	106 978,00 €
chapitre 74	Dotations et participations	104 332,00 €
chapitre 75	Autres produits de gestion courante	32 000,00 €
chapitre 76	Produits financiers	4,00 €
chapitre 77	Produits exceptionnels	219,20 €
chapitre 002	Résultat reporté	65 101,80 €
chapitre 013	Atténuation de charges	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement		322 510,00 €

Budget principal commune 2023 - Section d'investissement – DEPENSES		
chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00 €
chapitre 16	Remboursement d'emprunts	0,00 €
opérations d'équipement en restes à réaliser		4 050,00 €
opérations d'équipement		39 314,00 €
chapitre 23	Equipement non individualisé en opération	9 391,53 €
chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00 €
Compte 204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
compte 001	Solde d'exécution reporté	51 198,47 €
Total des dépenses d'investissement		103 954,00 €

Budget principal commune 2023 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves (sauf 1068)	12 176,53 €
chapitre 13	Subventions d'investissement	7 843,00 €
chapitre 13 en restes à réaliser		27 479,00 €
chapitre 28	Amortissements	0,00 €

chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	28 686,00 €
chapitre 024	Produits de cessions d'immobilisations	0,00 €
compte 001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
compte 1068	Affectation en réserve	27 769,47 €
Total des recettes d'investissement		103 954,00 €

Soit un équilibre total du budget principal de la commune à **426 464,00 €**.

Budget primitif 2023 des sections de commune :

(montants inclus dans le budget principal de la commune)



Section de Rocles :

Budget Section Rocles 2023 - Section de fonctionnement – DEPENSES		
compte 61521	Entretien de terrains	11.373,02 €
compte 63512	Taxes Foncières	243,00 €
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1.039,98 €
Total des dépenses de fonctionnement		12.656,00 €

Budget Section Rocles 2023 - Section de fonctionnement - RECETTES		
compte 7021	Ventes de récoltes / fermages	945,02 €
compte 7588	Dégrèvement TF2022 - sécheresse	139,00 €
chapitre 002	Résultat reporté	11571,98 €
Total des recettes de fonctionnement		12656,00 €

Budget Section Rocles 2023 - Section d'investissement – DEPENSES		
compte 001	Déficit d'investissement reporté	1039,98 €
Total des dépenses d'investissement		1039,98 €

Budget Section Rocles 2023 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1039,98 €
Total des recettes d'investissement		1039,98 €

Section de Villevieille :

Budget Section Villevieille 2023 - Section de fonctionnement – DEPENSES		
compte 61521	Entretien de terrains	4048,94 €
compte 61524	Entretien de bois et forêts	0,00 €
compte 6228	Rémunérations diverses (contribution à l'hectare ONF)	50,00 €
compte 63512	Taxes Foncières	145,00 €
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1013,06 €
Total des dépenses de fonctionnement		5257,00 €

Budget Section Villevieille 2023 - Section de fonctionnement - RECETTES		
compte 7021	Ventes de récoltes / fermages	379,90 €
compte 7588	Dégrèvement TF2022 - sécheresse	82,00 €

chapitre 002	Résultat reporté	4795,10 €
Total des recettes de fonctionnement		5257,00 €

Budget Section Villevieille 2023 - Section d'investissement – DEPENSES		
compte 001	Déficit d'investissement reporté	1013,06 €
Total des dépenses d'investissement		1013,06 €

Budget Section Villevieille 2023 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1013,06 €
Total des recettes d'investissement		1013,06 €

Section des Thorts :

Budget Section des Thorts 2023 - Section de fonctionnement – DEPENSES		
compte 61521	Entretien de terrains	5224,00 €
compte 63512	Taxes Foncières	88,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		5312,00 €

Budget Section des Thorts 2023 - Section de fonctionnement - RECETTES		
compte 7021	Ventes de récoltes / fermages	383,46 €
compte 7588	Dégrèvement TF2022 - sécheresse	61,00 €
chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	4867,54 €
Total des recettes de fonctionnement		5312,00 €

Budget Section des Thorts 2023 - Section d'investissement – DEPENSES		
compte 2315	Installations, matériel et outillage techniques	8.357,55 €
Total des dépenses d'investissement		8.357,55 €

Budget Section des Thorts 2023 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	8.357,55 €
Total des recettes d'investissement		8.357,55 €

Section de la Rochette :

Budget Section de la Rochette 2023 - Section de fonctionnement – DEPENSES		
compte 61521	Entretien de terrains	1906,00 €
compte 63512	Taxes Foncières	40,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		1946,00 €

Budget Section de la Rochette 2023 - Section de fonctionnement - RECETTES		
compte 7021	Ventes de récoltes / fermages	168,40 €
compte 7588	Dégrèvement TF2022 - sécheresse	23,00 €
chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	1754,60 €
Total des recettes de fonctionnement		1946,00 €

Budget Section de la Rochette 2023 - Section d'investissement – DEPENSES		
compte 2315	Installations, matériel et outillage techniques	1.033,60 €
Total des dépenses d'investissement		1.033,60 €

Budget Section de la Rochette 2023 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	1.033,60 €
Total des recettes d'investissement		1.033,60 €

Relevé des débats : Le conseil note que les budgets des sections peuvent éventuellement servir à la réfection d'éléments du patrimoine, sous réserve de l'accord de la section concernée.

Votants : 09 Abstention(s) : 00 Suffrages exprimés : 09 Pour : 09 Contre : 00

8^{ème} délibération du 14 avril 2023

Vote du budget primitif 2023 – budget eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et arrête le budget primitif du service de l'Eau et de l'Assainissement de l'exercice 2023 comme suit :

Budget Eau et Assainissement 2023 - Exploitation – DEPENSES		
chapitre 011	Charges à caractère général	46 609,00 €
chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	750,00 €
chapitre 014	Atténuation de produits	4 217,00 €
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	250,00 €
chapitre 66	Charges financières	14 420,00 €
chapitre 67	Charges exceptionnelles	100,00 €
chapitre 042	Dotations aux amortissements	41 321,00 €
compte 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
Total des dépenses d'exploitation		107 667,00 €

Budget Eau et Assainissement 2023 - Exploitation – RECETTES		
chapitre 70	Produits des services	48 450,00 €
chapitre 74	Subventions d'exploitation	6 220,00 €
chapitre 75	Autres produits de gestion courante	418,88 €
chapitre 042	Quote-part de subventions	26 806,75 €
chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	25 771,37 €
Total des recettes d'exploitation		107 667,00 €

Budget Eau et Assainissement 2023 - Section d'investissement – DEPENSES		
chapitre 040	Subventions inscrites au résultat	26 806,75 €
chapitre 16	Remboursement d'emprunts	32 239,25 €
opérations d'équipement en restes à réaliser		0,00 €

opérations d'équipement	207 686,00 €
déficit de la section d'investissement	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	266 732,00 €

Budget Eau et Assainissement 2023 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 040	Autres amortissements des immobilisations	41 321,00 €
chapitre 13	Subventions d'investissement	24 303,35 €
chapitre 13 en restes à réaliser		0,00 €
chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
compte 001	Solde d'exécution reporté	201 107,65 €
compte 1068	Affectation en réserve	0,00 €
Total des recettes d'investissement		266 732,00 €

Soit un équilibre total du budget de l'eau et de l'assainissement à **374 399,00 €**.

Votants : 09 Abstention(s) : 00 Suffrages exprimés : 09 Pour : 09 Contre : 00

Questions diverses

Cession/régularisation de terrain à Villevieille : Suite au passage d'un géomètre, il apparaît qu'un petit espace de voirie communale (route goudronnée) appartient à M. Pierre Mallet. Le coût administratif de régularisation s'élevant à 400€, ce dernier et les élus présents ont décidé de ne pas donner suite.

Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) - loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 : M. le maire accuse réception du courrier du Préfet de Lozère du 28 mars 2023, concernant l'élaboration obligatoire du PCS, sous un délai de deux ans. La commune de Rocles est concernée par le risque incendie. Le conseil est informé qu'il est possible d'avoir recours à un cabinet d'étude pour créer ce plan.

Résiliation location jardin à La Bastide (Mme THOMAS Martine) : Mme THOMAS Martine a demandé la résiliation de sa convention pour la location du jardin. Le conseil en prend note.

Adressage : Le travail de M. Sylvain BRUSA, qui marque la première phase de l'adressage, est toujours en cours. Pour rappel, il consiste à dresser un état des lieux des rues comprenant tous les bâtiments, maisons, terrains, et ceci sur l'ensemble de la commune.

Râtelier à vélo pour l'école : Suite à une demande de l'école pour les vélos des élèves, M. le maire propose de vider l'espace de stockage présent dans la cour de l'école afin d'y ranger les vélos pendant le temps scolaire.

La séance est levée à **22H25**

Pierre MALLET,
Maire



Caroline URBANCIC
Secrétaire de séance

